

# SAASEMER KLEEBLÄTTEL



Lettre de liaison N° 3 - Avril 2022

SAASENHEIM

**P**our mon premier édito en tant qu'adjoint au maire chargé notamment du suivi et de la réalisation des travaux de la commune, le sujet principal est le lancement au début du mois de mars 2022 de la procédure d'appel d'offres pour la première partie du programme d'aménagement de voirie décidé par le conseil municipal en 2020. Si il fait bon vivre à Saasenheim, il est dommage de constater que le cadre de vie de notre village n'est pas toujours préservé. Quelques exemples : Des propriétaires ont laissé leurs chiens faire des déjections sur des espaces verts publics utilisés par les enfants ou visités par eux à l'occasion des Noëlies. Des décorations de Noël ont été vandalisées peu avant leur démontage en début d'année. Le plexiglas de protection du panneau d'information à l'entrée du verger-école a été cassé. Il en est de même dans le domaine de la sécurité routière : l'action la plus grave a été l'enlèvement de deux des quatre balises à la mi-février au carrefour de la rue Principale et de la rue Haegel qui avait fait l'objet d'un aménagement sécuritaire l'été dernier. La municipalité compte sur la vigilance de chacun d'entre vous pour faire cesser les incivilités et les actes irresponsables qui nuisent à notre environnement ou à notre sécurité et qui impactent les finances de la commune ainsi que celles du comité des fêtes et de l'ensemble des associations qui œuvrent pour le bien-être de tous.



## Ukraine

**P**our les dons (denrées de première nécessité : alimentaire, soin et hygiène), compte tenu de l'évolution de la situation renseignez-vous, au préalable, auprès de la mairie. Pour l'hébergement des réfugiés ukrainiens, si vous souhaitez apporter votre aide, faites part de vos propositions (logement, chambre) à la mairie.

## Contenu

- Edito
- Ukraine
- Commissions
- Eclairage public
- Agenda
- Délibérations du conseil
- Réglementation
- Divers

## Commissions

### Voie et bâtiments

**L**ors de sa séance du 7 juillet 2020, le conseil municipal a décidé de démarrer la réfection de plusieurs voies communales (rue des Pierres, rue de Salignac, rue des Vignes entre la rue de la Chanvrière et la rue de Schoenau, rue des Vergers, rue Dorfmat). Le conseil départemental du Bas-Rhin a accordé une subvention de 100 000 euros pour ces travaux de voirie. Le premier volet qui va être engagé dans le courant du deuxième trimestre 2022 concernera la rue des Vergers et la rue Dorfmat en accompagnement de la voirie du lotissement privé de la chaudronnerie du Ried. Le schéma d'aménagement retenu pour les deux rues est celui d'une rue sans trottoirs avec enfouissement des réseaux (téléphone, fibre, électricité) selon le principe de « zone de rencontre » la règle étant que les piétons ont priorité sur les véhicules la vitesse sera donc limitée à 20 km/h.

## Commissions

### Communication

**L**a commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store et de lancer le téléchargement de l'application.

## Eclairage public

Une opération de grande ampleur est en cours pour renouveler l'éclairage public dans la commune.

Cette opération financée par la CCRM permet de réduire la puissance totale de ces équipements de 50%.

Les luminaires sont équipés d'un système électronique permettant de baisser la puissance des sources leds de 50 % pendant certaines heures.

Ainsi pour la CCRM, une économie d'énergie de 20 000 Kwatts par an soit environ 4 000 euros/an sera réalisée.

## À vos agendas\*

- 24 avril : Élection présidentielle
- 29 avril : Soirée fleurissement
- 12 juin : Élections législatives
- 19 juin : Élections législatives
- 19 juin : Fête paroissiale
- 25 juin : Feu de la St Jean
- 13 juillet : Fête nationale
- 17 et 18 septembre : Journées européennes du patrimoine

\* Agenda détaillé sur le site internet

## Délibérations du conseil

### Janvier

- Démission du conseiller Daniel DAMM.
- Embauche définitive de l'ouvrier communal Joël VIGREUX.
- Amélioration de la visibilité à l'entrée sud du village avec le déplacement de panneaux.

### Mars

- Lancement de l'appel d'offres public du marché de voirie rue des Vergers et Dorfmat.
- Adoption du devis pour le remplacement de la structure de jeux du « City-Stade ». Cette opération est subventionnée par la CEA à hauteur de 41%.
- Acquisition d'une application mobile pour favoriser les messages d'information en temps réel.
- Avis favorable pour la fusion des consistoires protestants de Strasbourg, Ste Marie aux Mines, Bischwiller.
- Adoption du budget 2022.

## Réglementation

### Feux dans les jardins

La règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de faire un feu dans un jardin, notamment pour brûler des déchets, quels qu'ils soient en raison des effets néfastes sur notre santé et notre environnement. Par déchets, il faut entendre les déchets dits verts (épluchures, herbe, feuilles mortes, résidus d'élagage) les papiers, les cartons, les plastiques, les palettes, les déchets industriels, les gravats de chantier de construction ou de travaux d'aménagements intérieurs, etc. Pour notre commune, il n'y a pas de dérogations à la règle dans la mesure où il y a, à proximité, une déchetterie pouvant collecter l'ensemble de ces déchets.

**Tout contrevenant est passible d'une amende de 450 euros.**



## Divers

### Urbanisme

Depuis le 3 janvier, vous pouvez profiter de la saisine par voie électronique (SVE) pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte du dossier qu'un dépôt physique par papier. Guide et renseignements en mairie ou sur le site : <https://appli.atip67.fr/quichet-unique>.



Mentions légales

Responsable publication : Mme Anne Marie NEEFF

Rédaction : Mmes Christelle Hartmann, Patricia Ueber, Evelyne Ludwig, M. Pascal Ostertag

Contact : [mairie@saasenheim.fr](mailto:mairie@saasenheim.fr) - Tél. 03.88.85.20.85

Site : <https://saasenheim.fr> - Page Facebook : <https://www.facebook.com/Saasenheim/>

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

